

Laval le 7 novembre 2024.

Monsieur Michel ROSE
Président FFRandonnée Mayenne

à

Monsieur Michel GALVANE
Maire de Ste Suzanne et Chammes
Mairie
1 bis rue Jean de Bueil
53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes.

OBJET : votre courrier du 27 juin 2024,
(déviation d'un chemin de randonnée lieu-dit La Lucasière).

Monsieur le Maire,

Suite à votre courrier cité en objet et avec beaucoup de retard, ce dont nous vous prions de nous excuser, nous vous faisons part de notre accord concernant la demande de mise en place d'un itinéraire de substitution suite à la vente d'une partie du chemin rural inscrit au PDIPR passant devant la demeure de Monsieur BLOUET et Madame LECLERC au lieu-dit La Lucasière.

Nous formalisons ainsi notre déposition à l'enquête publique : "**La Lucasière.**
Le Comité départemental a reçu un courrier de M. le Maire de Sainte Suzanne nous informant de la procédure entamée par rapport à ce chemin qui figure au PDIPR. Nous lui répondrons via un courrier transmis en bonne et due forme.
Nous nous sommes rendus sur le terrain et avons pu constater que le chemin de substitution était déjà en place et permettait de rejoindre le parcours initial.
Conclusion : nous n'avons pas d'opposition par rapport à cette déviation du chemin permettant la continuité du parcours initial."

Vous souhaitant bonne réception, veuillez accepter Monsieur le Maire mes plus sincères salutations.

Michel ROSE,
Président FFRandonnée Mayenne.